

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 11 juillet 2016

Décision n° CP-2016-1024

commune (s): Bron

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 10, avenue de l'Aviation

et appartenant aux époux Rollet

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016

Décision n° CP-2016-1024

commune (s): Bron

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 10, avenue de l'Aviation et appartenant aux époux Rollet

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située 10, avenue de l'Aviation à Bron, appartenant aux époux Rollet et nécessaire à la régularisation foncière de la rue de l'Aviation à Bron et à son intégration dans le domaine public de voirie métropolitain.

Il s'agit d'une parcelle de terrain, libre de toute location ou occupation, à détacher d'un terrain cadastré B 429 pour une superficie de 62 mètres carrés environ. La superficie exacte à acquérir sera déterminée par le document d'arpentage en cours d'établissement à la demande de l'acquéreur.

Aux termes du compromis, ce terrain serait acquis à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier :

DECIDE

- 1° Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu à détacher d'un terrain cadastré B 429, pour une superficie d'environ 62 mètres carrés, située 10, avenue de l' Aviation à Bron, appartenant aux époux Rollet et nécessaire à la régularisation foncière de ladite avenue.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.
- **4° Cette acquisition** à titre gratuit fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 2112 fonction 01 et en recettes : compte 1328 fonction 01 exercice 2016.

Métropole de Lyon – Commissior	permanente du 11	juillet 2016 - Décision n°	CP-2016-1024
--------------------------------	------------------	----------------------------	--------------

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.